



Commande de 3 chauffages lors d'une foire expo, jamais livrés

Par **COCOLULU**, le **11/05/2011** à **00:38**

Le 15-01-11, je commande lors d'une foire exposition, 3 chauffages à inertie pour un montant de 4000€ TTC pour un logement dans lequel je n'habite pas encore... La date de livraison est avant le 28-02-11. L'état des lieux est fixé au 14-02-11 (c'est un logement neuf livré avec des convecteurs électriques). Je fais un chèque d'acompte de 1000€.

Le 17-01-11, j'écris une lettre d'annulation de ma commande en A.R. En expliquant que je n'y habite pas encore, que je me suis trop précipiter, que je ne suis pas propriétaire, que je n'ai pas encore signé chez le notaire le contrat de location-accession.

Le 02-02-11, appel téléphonique de l'entreprise. Il me donne rendez-vous le 4 février 11. Je lui explique que je n'ai même pas les clé, que j'ai envoyé une lettre pour annulé ma commande et qu'ils peuvent venir voir le bâtiment.

Après plus de nouvelle... Puis le 4-05-11, en consultant mon compte bancaire, ils ont encaisser mon chèque d'acompte.

Que puis-je faire ? Car je n'ai toujours pas été livré.

En regardant sur internet aujourd'hui, j'ai vu que quand la date de livraison dépassait 7 jours, j'avais 60 jours ouverts pour dénoncer le contrat. Et cette période se finissant aujourd'hui même, je ne sais plus quoi faire.